

REVUE SEEQ

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE EXPLOSIVE DU QUÉBEC
Vol. 17 – No. 2

4,50 \$ (Gratuit aux membres)
Automne 2008
www.seeq.qc.ca

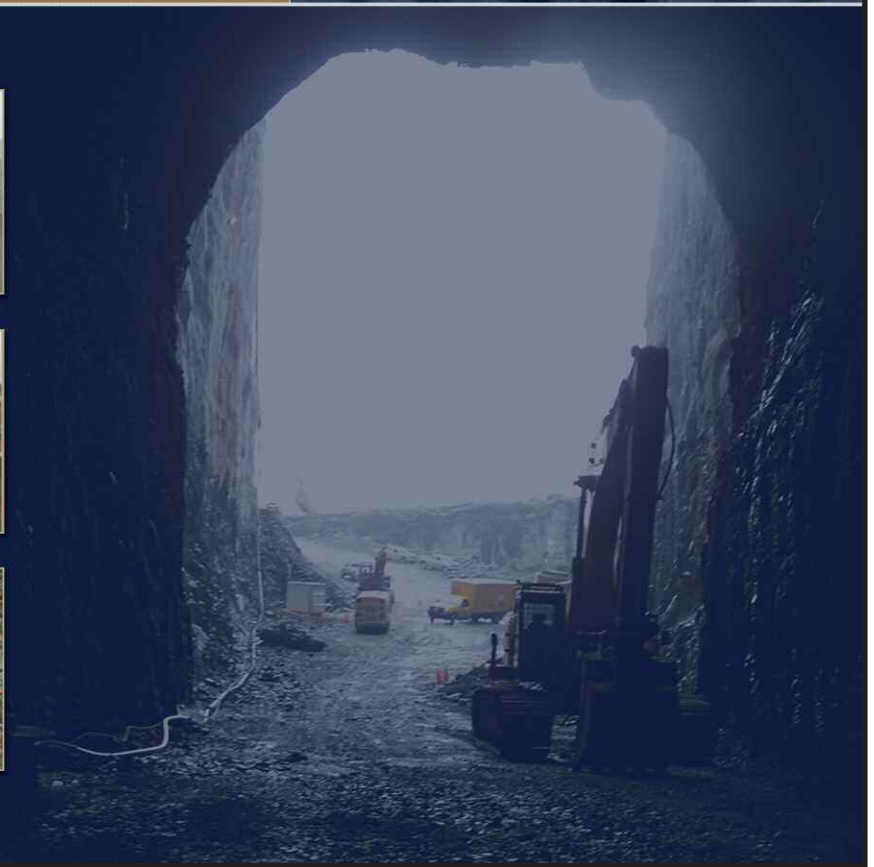
31^e session d'étude

Excavation de la galerie d'amenée
Projet Toulnostouc

L'autorisation et la classification des
explosifs au Canada



Rivière Rupert



REVUE SEEQ



SEEQ

La Société d'Énergie Explosive du Québec est un organisme à but non lucratif fondé en 1981 avec comme principaux objectifs de regrouper les fabricants et les utilisateurs de l'énergie explosive et de promouvoir la science, le génie, l'art et surtout la sécurité dans l'utilisation de l'énergie explosive.

REVUE SEEQ

La revue SEEQ est publiée trois fois par an. La revue vise à informer les membres sur divers sujets relatifs aux explosifs et à leur utilisation.

Les opinions exprimées dans la revue SEEQ ne sont pas nécessairement celles de la SEEQ. Les auteurs des articles publiés conservent l'entière responsabilité du contenu et de leurs opinions.

Ce numéro a été tiré à 400 exemplaires.

SOMMAIRE

SEQUENCES DU PRÉSIDENT3

Opinion du lecteur4

Annnonce, 31^e session d'étude sur les techniques de sautage5

Erratum5

CHRONIQUE « SAUTAGE »

Excavation de la galerie d'amenée -Projet Toulnostouc. Utilisation de foreuses Axera T-12 informatisées5

CHRONIQUE «EXPLOSIFS »

L'autorisation et la classification des explosifs au Canada9

CHRONIQUE «BOUTEFEU »

Visite du Crazy Horse Memorial13

DIVERS

Appel aux candidatures, prix Mario Coderre et bourse Wilfrid Comeau14

IPL acquiert DYNNO NOBEL16

Photos page couverture courtoisie de Harold Blackburn.

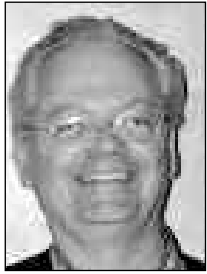
FONCTION

NOM

TÉLÉPHONE

| | | |
|----------------------|--------------------|------------------------|
| Président : | Roland Boivin | 819-372-3400 ext. 3484 |
| 1er Vice-président : | Yves Gilbert | 418-694-1030 |
| 2e Vice-président : | Pierre Tellier | 819-864-4201 |
| Trésorier : | Pierre Michaud | 450-773-1769 |
| Secrétaire : | Jean Pelletier | 418-521-3885 ext. 4860 |
| Directeur : | Harold Blackburn | 418-812-9934 |
| Directeur : | Léandre Chabot | 418-248-1866 |
| Directeur : | Pierre Dorval | 418-643-8577 ext. 4079 |
| Directeur : | Roger Favreau | 450-563-4587 |
| Directeur : | Normand Fournier | 418-723-7099 |
| Directeur : | John Hadjigeorgiou | 418-656-2554 |
| Directeur : | Sylvain Jolicoeur | 450-676-0255 |
| Directeur : | Frédéric Lévesque | 450-435-7202 ext. 4 |
| Directeur : | Qian Ken Liu | 450-668-2112 ext. 294 |
| Directeur : | Jacques Ouellet | 514-398-2540 |
| Directeur : | Roger Perron | 450-676-0255 |
| Directeur : | Daniel Roy | 450-676-0255 |
| Directeur : | Francis Trépanier | 450-679-2400 ext. 313 |
| Secrétariat : | Francine Boucher | 418-643-8577 ext. 4074 |

SEEQquences du président



Avec la venue de l'automne, le comité organisateur de la 31^e Session d'étude sur les techniques de sautage s'affaire à la préparation du programme des conférences qui se tiendront les 4 et 5 décembre prochains à l'Université Laval à Québec. Encore une fois, la générosité des conférenciers fera en sorte que les participants feront l'acquisition de nouvelles connaissances dans le domaine de l'utilisation sécuritaire des explosifs dans le secteur Minier et dans le secteur de la Construction. À cette occasion, la SEEQ doit procéder à la remise de la bourse Wilfrid Comeau associée au trophée Mario Coderre afin de souligner la compétence et l'excellence d'un candidat boutefeu. La parution de l'édition spéciale session d'étude de la Revue SEEQ coïncidera avec cet événement grâce aux efforts de son éditeur Pierre Dorval.

L'harmonisation des dates d'émission des certificats de boutefeux et de permis général (SQ) devait être chose faite à la suite d'une entente entre les autorités en cause. Cependant aux dernières nouvelles, il resterait des ficelles à attacher avant signature de sorte que les dates des certificats dernièrement renouvelés ne sont toujours pas harmonisées. Une fois l'entente signée, ces documents seront alors valides pour une durée de 5 ans.

Jusqu'à tout récemment les boutefeux joignaient la SEEQ à titre personnel mais un des syndicats de la construction (la FTQ) a manifesté son intention d'adhérer à titre de membre corporatif de la SEEQ. Historiquement les syndicats de la construction (FTQ, CSN, CSD et inter-CPQMTQ et côte nord) contribuent à part entière à la bonne marche du secteur construction au Québec. En effet, leurs représentants siègent sur les conseils d'administration de la CCQ et de la CSST (organismes déjà membres corporatifs de la SEEQ). Manifestement le paritarisme au travail a favorisé une prise en charge solide et durable de la santé et de la sécurité des travailleurs de même qu'au niveau des relations de travail et de la formation professionnelle de la main d'œuvre dans l'industrie de la construction. C'est donc avec fierté que la SEEQ accepte de recevoir dans ses rangs ces représentants syndicaux qui sauront, sans l'ombre d'un doute, apporter leur contribution aux affaires courantes de la SEEQ. Qui plus est, ces représentants siègent également sur le comité permanent de révision du Code de sécurité pour les travaux de construction, lequel aurait besoin d'une bonne révision de fond en comble à court terme.

*Roland Boivin, ing.
Président*



Opinion du lecteur



Opinion du lecteur

NDLR: Cette nouvelle chronique fait suite à la demande du président de la SEEQ (voir texte ci-dessous). Nous vous invitons donc à nous faire parvenir vos commentaires par le biais du site www.seeq.qc.ca

Bonjour Pierre!

À la lecture de « ta » plus récente Revue SEEQ (Printemps 2008), je suis manifestement réjoui de la teneur des sujets traités aussi variés les uns que les autres. Je demeure convaincu que ce numéro saura rejoindre ceux et celles qui, jusque-là, lisaient la Revue SEEQ pour ses sujets souvent techniques et savants.

La variété du contenu actuel fait ressortir le côté humain des aspects et des rôles de chacun dans le domaine des sautages à l'explosif, milieu parfois méconnu (ça vient me chercher littéralement). Le lecteur sera sûrement interpellé par nos actions en tant qu'organisme à leur service.

Félicitations pour cette édition exceptionnelle qui invite à la participation et qui démontre un dynamisme séduisant.

De plus, je souhaiterais que mes propos fassent l'objet d'une nouvelle chronique ouverte à l'opinion des lecteurs. Également, je mets le tout à l'ordre du jour pour notre prochaine réunion du CA.

Roland Boivin, président

Réponse de l'éditeur,

Roland,

Tes commentaires sont grandement appréciés. Il demeure que pour maintenir un tel niveau de qualité, la collaboration des directeurs et des membres est un pré-requis. Aussi, je profite de l'occasion pour relancer l'invitation à tous les membres de la SEEQ à me faire parvenir textes, nouvelles du chantier sur lequel vous travaillez, vos bons coups ou autres informations qu'il me fera le plus grand plaisir de publier. Vos photos sont également très appréciées.

Pierre Dorval,
éditeur



Annonces



31^e Session d'étude sur les techniques de sautage, 4 et 5 décembre 2008

« Une invitation à ne pas manquer »

La Société d'Énergie Explosive du Québec et le Département de génie des mines, de la métallurgie et des matériaux de l'Université Laval, en collaboration avec le Service géotechnique et géologie du ministère des Transports du Québec, vous invitent à participer à la 31^e session d'étude sur les techniques de sautage qui aura lieu les 4 et 5 décembre 2008.

La préparation de cet événement va bon train et nous devrions être en mesure de vous transmettre le programme officiel sous peu. On vous invite d'ailleurs à consulter le site web de la SEEQ, au www.seeq.qc.ca, à partir de la mi-octobre alors que le programme officiel devrait être disponible pour consultation et téléchargement.

En attendant, question de vous mettre l'eau à la bouche, les sujets déjà confirmés touchent le domaine minier, des projets en carrière, le comportement des ondes vibratoires, les systèmes de sécurité pour les explosifs, et on nous présentera un rapport d'accident survenu sur la Côte Nord. D'autres sujets sont à venir et nous devrions être en mesure de vous présenter un programme plus détaillé et des plus intéressants d'une durée d'un jour et demi, comme l'année dernière.

Nous vous attendons donc en grand nombre, Pour le comité organisateur

Pierre Dorval, Transports Québec

John Hadjigeorgiou, Université Laval



Erratum

Lors de la publication de la revue du printemps dernier, le graphiste qui a réalisé la mise en page a utilisé la mauvaise version de la page des membres corporatifs de sorte que les logos des firmes Géophysiques GPR international et de Consultants Dury n'étaient pas les bons. Nous tenons à nous excuser auprès de ces deux membres corporatifs de la première heure.

D'autre part, cet impair a fait en sorte que deux nouveaux membres corporatifs 2008 soit Dyfotech et Hydro-Québec ne faisaient pas partie de la page des membres corporatifs. Nous tenons également à nous excuser de cette situation et nous redoublerons de vigilance à l'avenir pour nous assurer qu'une telle situation ne se reproduise plus.

La rédaction

Chronique sautage



Excavation de la galerie d'amenée - Projet Toulnostouc Utilisation de foreuses Axera T-12 informatisées

NDLR: Conférence présentée dans le cadre de la 29^e session d'étude sur les techniques de sautage.

Guylaine Dubois, ing., EBC inc., Québec (Québec), Canada

RÉSUMÉ

EBC inc., entrepreneur général en construction de Québec, Canada, a été impliquée dans les travaux d'excavation de la galerie d'amenée pour le projet hydroélectrique de la rivière Toulnostouc. Ce tunnel de 13 mètres de hauteur par 11 mètres de largeur, a été réalisé en utilisant la technique de la percée frontale. EBC a utilisé des techniques d'avant-garde et des équipements innovateurs pour réaliser avec succès cet important projet.

EBC est un entrepreneur général en construction, oeuvrant dans les secteurs de génie civil, terrassement, bâtiment industriel et commercial. EBC se classe au 2^e rang des plus grands constructeurs au Québec et emploie ±200 employés permanents.

En octobre 2001, EBC était le plus bas soumissionnaire sur le projet d'excavation d'un tunnel de 8,3 km. Le tunnel faisait partie d'un projet hydroélectrique majeur au Québec, sur la rivière Toulnostouc. Le donneur d'ouvrage, Hydro-Québec, produit 536 mégawatts d'électricité grâce à ce projet. Cet important projet hydroélectrique a été inauguré en août 2005, par le Premier Ministre du Québec, Monsieur Jean Charest. Le coût total de ce projet est évalué à 804 millions de dollars.

Situé à 750 kilomètres au Nord-Est de Montréal, le projet inclut un barrage de 77 mètres de haut, un réservoir de 235 kilomètres carrés, une centrale et une galerie d'amenée de 9,8 kilomètres.

Le projet sur lequel EBC a soumissionné consistait à excaver la galerie d'amenée de 8,3 kilomètres de long par 13 mètres de haut et 11 mètres de large.

EBC a choisi une approche différente pour construire le tunnel, soit la méthode de front. La façon courante de faire un tunnel de cette dimension est de procéder en 2 étapes. La première étape consiste à excaver la partie supérieure du tunnel avec un équipement jumbo et, par la suite, il faut excaver la partie inférieure avec une foreuse de surface conventionnelle.

La méthode en percée frontale est plus dispendieuse que la méthode de la banquette si on compare les coûts directs uniquement. Par contre, cette méthode conventionnelle est peu efficace pour un tunnel de cette longueur puisqu'elle oblige l'installation de la ventilation et les services 2 fois. De ce fait, le respect de l'échéancier devient plus difficile, ce qui est sûrement l'aspect le plus important dans un projet de construction.

Chronique sautage

EBC a opté pour la méthode de front, mais le problème était de trouver un équipement jumbo capable d'atteindre 13 mètres de hauteur.

EBC a consulté l'équipe de Sandvik Tamrock pour savoir s'il était possible de modifier le modèle existant Axera T-12. La portée du T-12 est de 11,9 mètres, alors que nous avons besoin de 13 mètres. L'équipe de Sandvik Tamrock a réussi à modifier leur machine. Par contre, ils n'ont pas créé une nouvelle Axera-T13 compte tenu du peu de demande pour des équipements de cette capacité.

Étant le plus bas soumissionnaire sur ce projet, EBC a acheté 3 jumbos Tamrock Axera T12-315, modifiés 100 % informatisés.

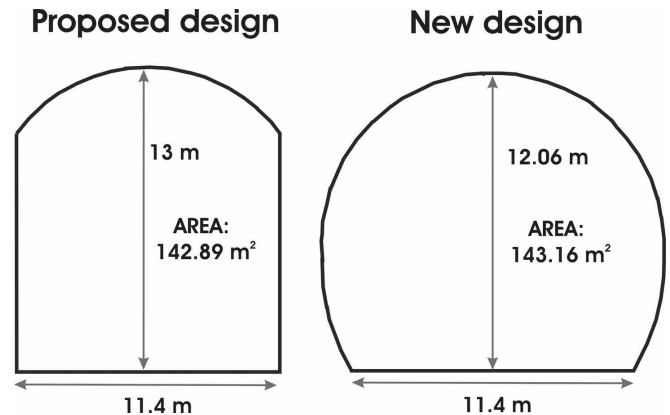


EBC a été le premier à posséder une foreuse Axera T-12 en Amérique du Nord, et le premier dans le monde à posséder une T-12 avec une portée de 13 mètres.

En cours d'exécution, EBC a suggéré au donneur d'ouvrage un design différent pour la géométrie du tunnel, ce qui améliorerait 2 aspects du tunnel, soit :

- la capacité hydraulique du tunnel
- la stabilité du roc.

Le nouveau design fut approuvé par le propriétaire.

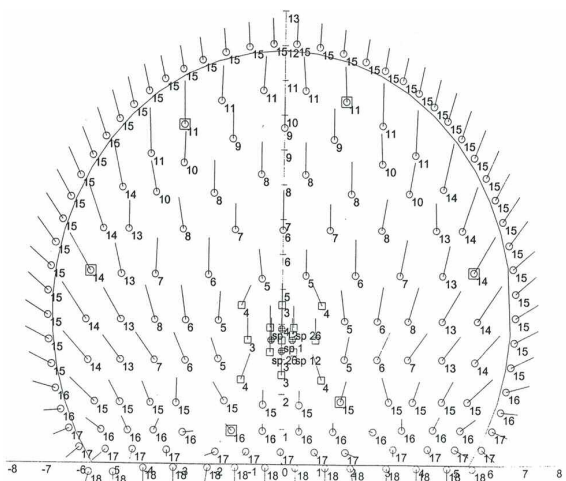


Les jumbos T-12 achetés par EBC sont informatisés à 100 %. Le patron de forage est programmé sur une disquette et celle-ci est insérée dans l'ordinateur du jumbo. Ensuite, le jumbo est placé face au front, l'alignement est fait avec le laser et finalement on appuie sur le bouton "start" et l'ordinateur se charge du forage. On peut aussi passer outre et travailler manuellement, mais compte tenu du résultat final, il est préférable de laisser l'ordinateur travailler.

Les avantages du jumbo informatisé se résument comme suit :

- Moins de surexcavation;
- Toutes les données de forage sont gardées dans l'ordinateur du jumbo;
- Le temps de déplacement entre les trous est diminué;
- Les résultats de dynamitage sont améliorés;
- Moins de main-d'oeuvre pour l'opération de forage.

Chronique sautage



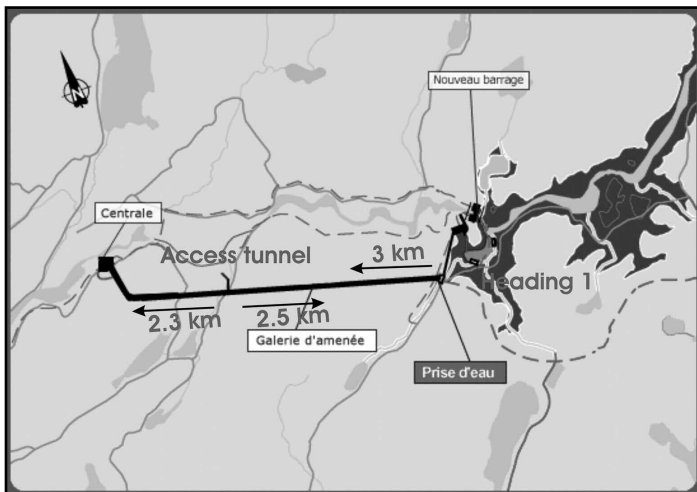
Les inconvénients ont été :

- Formation des opérateurs
- Formation du programmeur
- Formation des mécaniciens
- Complexité du positionnement

Nous avons débuté les travaux avec 2 fronts de taille, soit un directement dans le futur réservoir, et l'autre, au tunnel d'accès, 6 kilomètres en aval.

Après 507 mètres dans le tunnel d'accès, nous avons alors intercepter l'alignement du tunnel principal, ce qui nous a permis d'avoir 3 fronts de taille.

Pour le dynamitage, nous avons utilisé les produits Dyno Nobel ainsi que des détonateurs long délai jumelés à des détonateurs de court délai compte tenu du nombre élevé de trous (plus de 200 trous). Les vibrations de dynamitage étaient contrôlées à 30 mètres, et la limite était de 150 mm/s.



Succès majeur

L'innovation et la créativité ont été un facteur majeur dans la réussite de ce projet grâce entre autres à l'utilisation de nouvelles technologies.

Chronique explosifs



L'AUTORISATION ET LA CLASSIFICATION DES EXPLOSIFS AU CANADA

Ce texte a fait l'objet d'une conférence dans le cadre de la 29^e session d'étude en novembre 2006

Par : Jean-Luc Arpin

Division de la réglementation des explosifs

Ressources naturelles Canada

INTRODUCTION

Afin de se conformer à la Loi sur les explosifs fédérale dans le but de conduire une activité avec un explosif, il est nécessaire de faire autoriser cet explosif au préalable en conformité avec la Partie II de la réglementation. Les activités en question correspondent à la fabrication, l'entreposage, la possession, la vente, l'importation, le transport de même que l'utilisation.

Un explosif est autorisé lorsque l'Inspecteur en chef peut déterminer si, à la suite des essais que cet explosif a subi et prenant en considération le genre et le type d'explosif, que celui-ci peut être manipulé, stocké, transporté et utilisé en toute sécurité. Une classification est alors identifiée et l'explosif est ajouté à la liste des explosifs autorisés. Cette liste est publiée sur le site internet de la Division de la réglementation des explosifs (DRE) au site www.nrcan.gc.ca/mms/explosif.

LES CLASSES CANADIENNES D'EXPLOSIFS

Lorsqu'un explosif est autorisé, une classe canadienne est déterminée soit :

- classe 1 – poudre à canon
- classe 2 – explosifs à base de nitrate
- classe 3 – dérivés nitrés
- classe 4 – explosifs chloratés;
- classe 5 – fulminates;
- classe 6 – munitions;
- classe 7 – pièces pyrotechniques.

Il est à noter que ces classes peuvent également inclure une division et une sub-division. Selon la classe identifiée et la division, différentes sections de la réglementation s'appliquent.

MÉTHODOLOGIE POUR L'AUTORISATION

L'autorisation d'un explosif est donnée au fabricant à sa demande. Afin de procéder à cette demande, le fabricant doit fournir l'information suivante :

- un dessin technique du ou des articles avec dimensions et tolérances;
- les noms chimiques des explosives et/ou des formulations avec tolérances;
- les poids de charge avec tolérances;
- le poids brut des articles;
- une description des méthodes de destruction;
- l'utilisation prévue et méthode d'utilisation
- un résumé des essais effectués par le fabricant;
- un dessin ou description de l'emballage pour le transport;
- une description de l'étiquetage;
- un exemple des instructions d'utilisation et des avertissements, en français et en anglais;

Chronique explosifs

- si disponible, une copie de certificat d'une autorité compétente et une indication de la classification pour le transport attendue.

Lorsque la demande d'autorisation est reçue par la DRE, l'information est révisée, et une décision est alors prise quant à la nécessité de demander un échantillon à des fins d'essais au Laboratoire Canadien de Recherche sur les Explosifs (LCRE) qui constitue la deuxième division faisant également partie de la Direction des Explosifs avec la DRE.

Lorsque des essais sont effectués par le LCRE, un rapport sera émis qui inclura des recommandations quant à l'acceptabilité de l'explosif et ce rapport sera remis à la DRE.

Une décision sera prise par la DRE quant à l'autorisation et la classification.

Il est à noter que les essais sont effectués selon les normes de la DRE spécifiques aux différents types d'explosifs. Ils visent à vérifier:

- leur sécurité par exemple lors de la fabrication, entreposage ou encore utilisation;
- qu'ils sont conformes aux déclarations techniques;
- qu'ils sont uniformes et fonctionnent de façons reproductibles et fiables selon les différentes conditions d'utilisation ou encore environnementales possibles.

Les normes spécifiques aux types d'explosifs utilisés par l'industrie du sautage sont inclus dans les documents de la DRE suivants:

- procédure d'autorisation générale;
- systèmes d'amorçage (détonateurs);
- explosifs à haute teneur (ébauche).

Prendre note que ces normes sont développées par la DRE en collaboration avec les fabricants de même que les organisations les représentant telles que CEAEC et le IME.

Des essais sont également effectués afin de déterminer la classification pour le transport appropriée. Pour les explosifs, il y a 7 séries d'essais qui visent les questions suivantes:

série 1 : s'agit-il d'une matière explosible ?

série 2 : la matière est-elle trop insensible pour relever de la classe 1 ?

série 3 : la matière est-elle stable à la chaleur ? et est-elle trop dangereuse pour être transportée sous la forme éprouvée ?

série 4 : l'objet ou l'objet emballé ou la matière emballée sont-ils trop dangereux pour être transportés ?

série 5 : la matière explosible présentant un danger d'explosion en masse est-elle très peu sensible ?

série 6 : essais visant à déterminer le type de danger spécifique

série 7 : s'agit-il d'un objet explosible extrêmement peu sensible ?

Chronique explosifs

CLASSIFICATION POUR LE TRANSPORT

En conformité avec l'article 2.2(3)a) de la réglementation sur le Transport des Matières Dangereuses (TMD), la responsabilité d'établir la classification pour le transport pour la classe 1, Explosifs, incombe à l'inspecteur en chef des explosifs, ministère des Ressources naturelles. Cette classification est établie au moment de l'autorisation d'un explosif et est basée sur des résultats d'essais tels que décrits dans le Manuel des Tests et Critères publié par les Nations-Unies et décrits à la section précédente.

Cette classification est également établie en conformité avec l'annexe 1 de la réglementation sur le TMD. Elle inclut donc :

- un numéro ONU débutant par le chiffre 0 associé à la classe 1;
- une classe 1;
- une division de 1 à 6 selon l'effet potentiel;
 - division 1 : risque d'explosion en masse
 - division 2 : risque de projection
 - division 3 : risque d'incendie
 - division 4 : peu de risque notable
 - division 5 : matière peu sensible avec risque d'explosion en masse
 - division 6 : objets peu sensible et sans risque d'explosion en masse
- un groupe de compatibilité allant de A à S qui va dicter ce qui est possible de transporter conjointement ou non, par exemple :

- groupe A : explosif primaire
- groupe B : article contenant explosif primaire et secondaire
- groupe C : propulsif
- groupe D : explosif secondaire
- groupe S : effet contenu dans l'emballage

Exemples de classification :

- ONU 0027 Poudre Noire 1.1D
- ONU 0255 Détonateurs électriques 1.4B
- ONU 0332 Explosif de mine du Type E 1.5D

Prendre note que cette classification pour le transport d'une substance explosive ou d'un article contenant un explosif est dictée par la méthode d'emballage déclarée. Si l'emballage est modifié, la classification n'est plus valide.

RÉGLEMENTATION PROPOSÉE

La loi sur les explosifs et la réglementation afférente furent développés il y a plusieurs années. Les technologies ayant progressé significativement, il devient nécessaire de mettre à jour cette réglementation pour en tenir compte. L'impact principal pour ce qui est de l'autorisation et la classification des explosifs correspond à la mise à jour du système de classification des explosifs autre que pour le transport. Les points principaux de la classification proposée correspond aux items suivants :

- les classes canadiennes seront éliminées;
- la classification proposée correspond à :

Chronique explosifs

- types d'explosifs (voir tableau 1)
- effet potentiel
- numéro ONU

Le type d'explosif qui aura été attribué sera basé par exemple sur l'utilisation prévue. Selon le type d'explosif, différentes sections de la réglementation proposée vont s'appliquer.

L'effet potentiel sera la classification utilisée pour des fins d'utilisation des principes de quantités

distance lors de l'émission des licences de fabrication ou encore de dépôts. Cette classification sera similaire à la classification pour le transport, mais tiendra compte des situations en cours de procédé, ou encore des situations pour lesquelles les conditions sont différentes de celles rencontrées lorsque les explosifs sont en cours de transport. Il pourra donc résulter dans des évaluations des dangers différentes. Par exemple un propulsif en cours de procédé dont la hauteur critique est excédée aurait un Effet Potentiel de EP1 bien qu'on ait pu le classer pour le transport comme 1.3C selon l'emballage utilisé.

Tableau 1 – Types d'explosifs (classification proposée)

| Type d'explosif | Description |
|-----------------|---|
| E | Explosifs détonants |
| E.1 | Explosifs de sautage et explosifs en vrac |
| E.2 | Explosifs à charge creuse |
| E.3 | Explosifs destinés à des usages particuliers |
| I | Systèmes d'amorçage |
| P | Poudre propulsive |
| P.1 | Poudre noire |
| P.2 | Poudre sans fumée |
| C | Cartouches |
| C.1 | Cartouches pour armes de petit calibre |
| C.2 | Cartouches pour pyromécanismes |
| C.3 | Accessoires pour cartouches |
| D | Explosifs à des fins militaires et policières |
| F | Pièces pyrotechniques |
| F.1 | Pour consommateurs |
| F.2 | A grand déploiement |
| F.3 | Pour effets spéciaux |
| F.4 | Accessoires pour pièces pyrotechniques |
| R | Moteurs de fusée |
| R.1 | Moteurs de fusée miniature |
| R.2 | Moteurs de fusée de haute puissance |
| R.3 | Accessoires pour moteur de fusée |
| S | Explosifs à usage spécial |
| S.1 | Risque restreint |
| S.2 | Risque élevé |

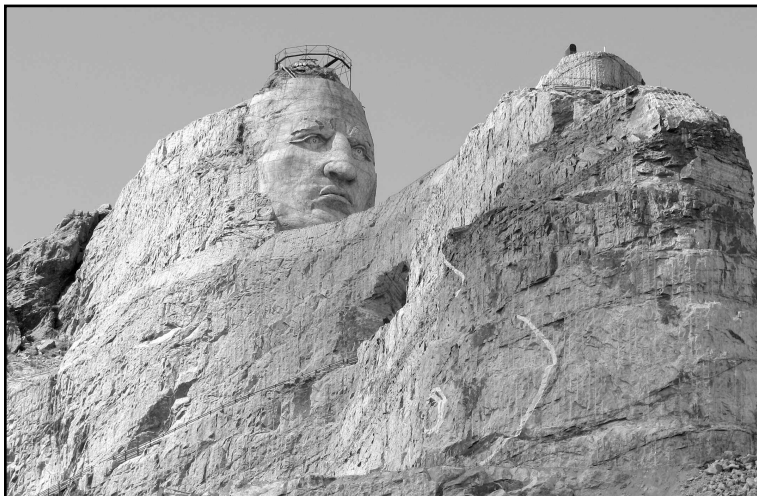
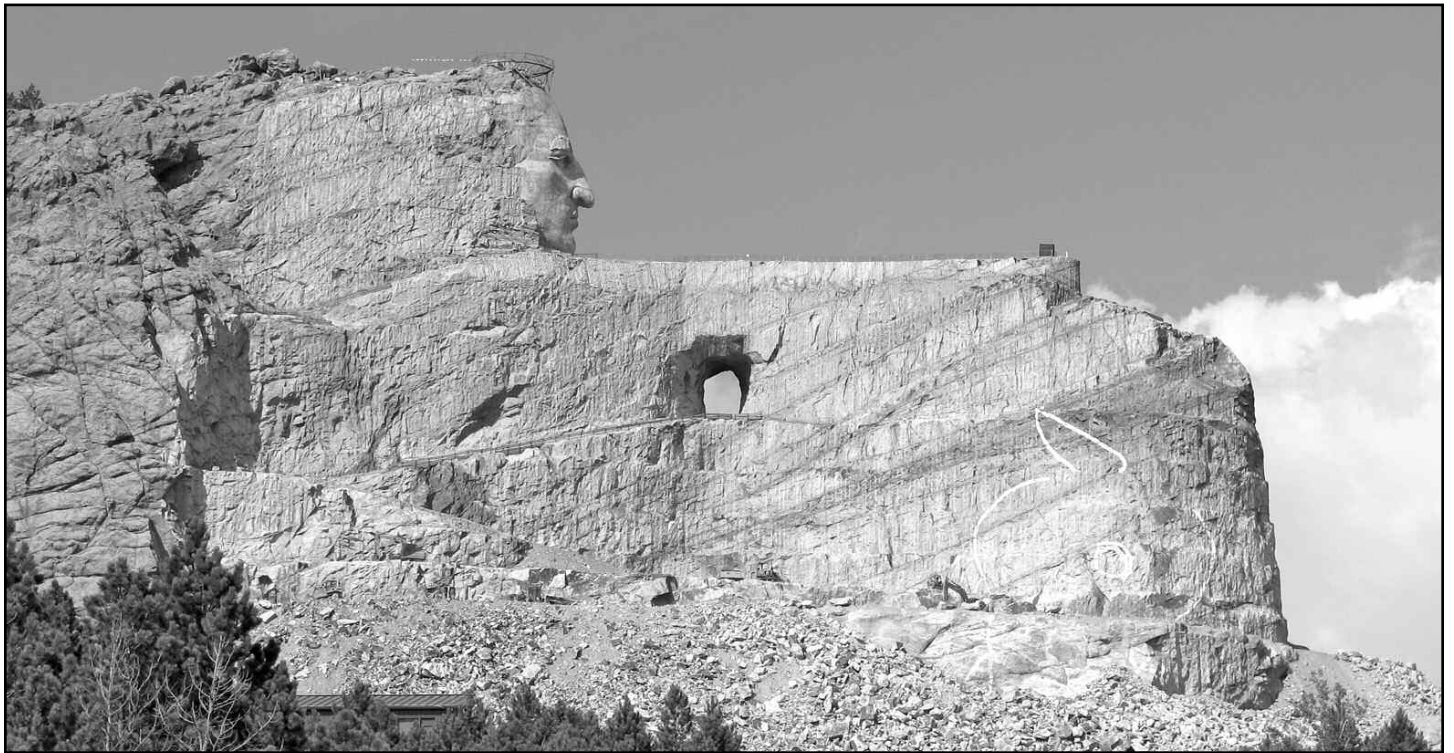
Chronique Boutefeu



EN VOYAGE

Par : Pierre Dorval

NDLR: M. Lucien Taillefer, inspecteur à la SEBJ a visité le site du Crazy Horse Memorial à l'été 2008 et nous a transmis ces photos de voyage montrant l'évolution de cette sculpture réalisée à l'aide d'explosifs.





Appel aux candidatures : prix Mario Coderre - bourse Wilfrid Comeau

L'an dernier la SEEQ a honoré, dans le cadre de la 30^e session d'étude, le premier récipiendaire du trophée Mario Coderre et de la bourse Wilfrid Comeau visant à reconnaître l'expertise et l'implication d'un boutefeu. C'est M. Claude Fortin, surintendant et boutefeu chez DEMIX agrégats région de Montréal, qui fut le tout premier lauréat.

Qui sera le second à recevoir ce prix ?

C'est ce que nous aimerions bien savoir. C'est pourquoi nous vous invitons à nous soumettre le nom de candidats boutefeu. Afin de vous aider à présenter une candidature, le comité de sélection a élaboré des critères de sélection ainsi qu'une fiche d'inscription à compléter selon ces critères.

Les critères sont :

Le nombre d'années d'expérience en fonction du type d'activité (tranchée, foncée initiale, carrière, tunnel, sautage secondaire, préclivage, contrôle de vibration, détonateur électronique, programme d'assurance qualité).

Les accomplissements personnels (travaux spéciaux, responsabilités, implication dans les associations, parrainage de boutefeu).

Les méthodes de travail (sécurité sur les chantiers, procédure de travail, mesure en place, rapport de sautage).

Il n'est pas nécessaire que le boutefeu soit membre de la SEEQ pour soumettre sa candidature, mais tout candidat doit être parrainé par un membre de la SEEQ.

Le comité de sélection composé de Pierre Dorval (MTQ), Pierre Michaud (RNCAN), Roland Boivin (CSST), Gaston Caron (Dyno Nobel), Pierre Groleau (SNC-Lavalin), Harold Blackburn (Hydro-Québec) et Serge Tremblay (Orica Canada) aura la tâche de choisir le meilleur candidat.

La divulgation du lauréat 2008 au prix Mario Coderre et de la bourse Wilfrid Comeau (d'une valeur de 500\$) aura lieu le 4 décembre prochain à l'Université Laval dans le cadre de la 31^e session d'étude sur les techniques de sautage.

La date limite pour nous soumettre une candidature est le **7 novembre 2008**. Les candidatures reçues après cette date ne seront pas retenues.

Formulaire d'inscription pour le prix Mario Coderre et la bourse Wilfrid Comeau

Nom: _____ Certificat boutefeu no: _____

Adresse: _____ Membre SEEQ no : _____

Tél. : _____

Employeur actuel: _____

Ancien(s) employeur (s): _____

Nombre années expériences: _____

Décrivez en vos propres mots comment l'expérience et les réalisations du boutefeu en font un candidat au prix Mario Coderre et à la bourse Wilfrid Comeau, ou encore complétez le formulaire suivant:

Expériences de travail: _____

Accomplissements personnels: _____

Méthodes de travail: _____

N'hésitez pas à utiliser une feuille supplémentaire pour compléter le formulaire.

À transmettre avant le 7 novembre 2008 à l'attention de Pierre Dorval par fax au 418-646-6195 ou par courriel à Pierre.Dorval@mtq.gouv.qc.ca

DYNO Nobel passe aux mains de IPL

Communiqué du 1 juillet 2008

Dyno Nobel acquis par Incitec Pivot va continuer de fournir d'excellents services en sautage du roc.

Selon Don Brinker, président directeur général chez Dyno Nobel, les acheteurs d'explosifs vont tirer profit de l'acquisition de Dyno Nobel par Incitec Pivot Limited (IPL).

Monsieur Brinker a affirmé : « Faire partie d'Incitec Pivot offrira à nos clients l'opportunité d'être affiliés à une plus grande organisation offrant une base plus large et une sécurité accrue d'approvisionnement. Pour Dyno Nobel, cette intégration permettra de renforcer notre capacité à procurer un niveau de service élevé ainsi que des produits conçus pour répondre aux besoins de la clientèle. »

de commerces associées continueront d'être utilisés pour tous leurs produits. De plus, le siège social de Dyno Nobel sera maintenant situé à Salt Lake City, dans l'Utah.

« Incitec Pivot reconnaît l'héritage et la force de la marque Dyno Nobel, ainsi que la reconnaissance qu'elle obtient auprès des consommateurs à travers le monde entier. » a commenté monsieur Brinker. « Nous voulons que l'intégration de IPL et Dyno Nobel se fasse sans friction. » a-t-il ajouté. « Nous continuons à nous concentrer sur la satisfaction des besoins de la clientèle et à nous assurer que nos opérations demeurent sécuritaires. La même équipe exceptionnelle de chez Dyno Nobel continuera de travailler conjointement avec nos clients afin de leur procurer les mêmes produits et services de haute qualité qu'ils se sont habitués à recevoir de nous au fil des ans. »

La fabrication de produits chimiques azotés est à la base des explosifs et des fertilisants, donc la fusion des deux compagnies était une bonne décision stratégique. L'expansion de la compagnie IPL profitera à la fois à l'industrie des explosifs, à l'industrie minière en plein essor ainsi qu'à l'industrie des fertilisants qui ne cesse de croître dû à une demande mondiale pour l'alimentation humaine, la nourriture animale, les fibres et le carburant.

« Nous sommes très heureux de faire partie d'une compagnie du calibre et de la force d'Incitec Pivot, particulièrement au niveau des opportunités potentielles de croissance que cela va apporter » fait remarquer monsieur Brinker.

Dyno Nobel opérera en tant qu'entreprise d'explosifs au sein de IPL suite à l'acquisition du 2 juin 2008. Le nom Dyno Nobel ainsi que les marques



Divers

Historique

Incitec Pivot Limited / Dyno Nobel

Incitec Pivot (ASX - IPL) est une compagnie Australienne de produits chimiques qui emploie plus de 4400 employés et opère en Australie, au Canada, aux États-Unis, au Mexique, en Indonésie et en Papouasie Nouvelle Guinée.

IPL fabrique, marchande et distribue une gamme de fertilisants, d'explosifs et de systèmes de détonation aux clients du monde entier. Leader de son marché sectoriel, la compagnie détient un portfolio de marques reconnues et de confiance en plus d'être :

Le fournisseur No. 1 de fertilisant en Australie

Le fournisseur No. 1 de produits explosifs et de services en Amérique du Nord (le plus grand marché industriel d'explosifs au monde)

Le fournisseur No. 2 de produits explosifs et de services en Australie (le troisième plus grand marché industriel d'explosifs au monde)

IPL possède et opère 20 usines manufacturières aux États-Unis, au Canada, en Australie et au Mexique en plus d'avoir conjointement des entreprises d'opérations en Turquie, en Afrique du Sud, en Malaisie et en Chine.

En plus de ses entreprises globales de fabrication, IPL opère Incitec Pivot Fertilisers, Dyno Nobel Explosives ainsi que Southern Cross Trading.

Incitec Pivot Limited a été créé par la fusion entre Pivot et Incitec Fertilizers en 2003. Depuis, la compagnie a connu une expansion considérable en faisant l'acquisition de Southern Cross Fertilisers en 2006 et Dyno Nobel en 2008. Les racines de l'entreprise peuvent être retracées jusqu'au début du dernier siècle, alors que l'Australie était pionnier dans la production de superphosphates.

IPL fait partie du top 100 S&P/ASX des compagnies avec un capital de marché de plus de 11 milliards annuellement.



**JE DÉSIRE ÊTRE MEMBRE
EN RÈGLE DE LA SEEQ**

Nom: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

Ville: _____ Code Postal: _____

Téléphone: _____ Télécopieur: _____

Occupation: _____

Corporation (s'il y a lieu): _____

Je suis référé par: _____

Je joins à la présente un chèque au montant de _____ \$ pour devenir membre
et je conviens que mon admission sera sujette aux règlements de la Société d'Énergie Explosive du Québec.

Signature: _____

Membre Régulier: 40 \$ Membre Corporatif: 200 \$ Membre Étudiant: 10 \$

Adresse de la SEEQ:
C.P. 21, Saint-Augustin
(Québec) G3A 1V9



MERCI À NOS MEMBRES CORPORATIFS

| | | | |
|---|---|--|---|
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| |  |  | |